

LES «BONS REFLEXES» MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

FAIRE



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
(de préférence dans une pièce sans fenêtre)

C'est le réflexe le plus efficace dans la majorité des cas. Même si l'isolation n'est pas totale, par exemple suite à une explosion, cette mesure permet de mieux se protéger d'un éventuel nuage toxique.



Fermez tout

- Baissez les volets
- Calfeutrez les ouvertures et les aérations
- Arrêtez si possible la ventilation ou la climatisation
- Ne restez pas à proximité des fenêtres, afin d'éviter d'être atteint par des éclats en cas d'explosion



Écoutez la radio

- France Bleu 90.5 FM
- France Info 105.50 FM
- France Inter 87.9 FM
- Sud Radio 101.40 FM

NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes



Ne téléphonez pas

Pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours



Ne fumez pas – Évitez toute flamme ou étincelle

D'une manière générale ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, même si vos proches y travaillent : vous mettez votre vie en danger et gênez les secours

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter en mairie de Ste Foy-de-Peyrolières: Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), le Plan Particulier Intervention (PPI), Le Document d'Information sur les Risques Majeurs.

EN CAS D'ACCIDENT L'exploitant vous alerte

Dans le cadre de son plan d'urgence, l'exploitant prévient individuellement les personnes résidant dans les zones de sécurité lorsqu'elles peuvent être affectées. Ceci est réalisé par téléphone à partir des informations fournies préalablement par les intéressés. En cas de non réponse, un agent de la société sera dépêché sur place. En complément une sirène d'alerte sera déclenchée, le signal consistera en un son modulé de trois cycles successifs de 1 minute 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes. Les essais auront lieu le **premier mercredi de chaque mois**, à midi conformément à l'Arrêté du 23 mars 2007.

Les secours s'organisent

Un **Plan d'Opération Interne (POI)** est élaboré par l'exploitant. Il est destiné à maîtriser dans les plus brefs délais les accidents circonscrits au site industriel en mettant en œuvre les moyens d'intervention internes de l'usine. En cas de nécessité, il est prévu le renfort des Services d'Incendie et de Secours des Communes alentours. Un exercice est réalisé chaque année par l'exploitant avec les Services d'Incendie et de Secours, les Services Médicaux d'Urgence et la gendarmerie afin de tester ces procédures d'urgence.



Vous pouvez consulter l'industriel

Le site Lacroix de Ste Foy est soumis à l'obligation d'information du public exposé à un accident majeur. (Arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations)
Cette information sera renouvelée périodiquement.
Cette plaquette est distribuée aux populations résidant dans les zones de protection. Elle est disponible sur simple demande.
De plus, notre établissement en association avec les pouvoirs publics, les représentants d'associations et de riverains participe à une Commission de Suivi de Site (CSS).

Information sur <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>
Pour tout autre renseignement, adressez-vous à :
Alain TINET (Chef d'établissement)
Mail : Alain.Tinet@etienne-lacroix.com
Tél : 05 34 47 85 07



RUGGIERI

SINCE 1739

Etablissement de Ste Foy de Peyrolières
1245 chemin de La Saudrune
31 470 STE FOY DE PEYROLIERES
Tél. 05 34 47 85 07 Fax. 05 34 47 85 15

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE RISQUE INDUSTRIEL

En application de l'Arrêté du 10/03/2006 modifié relatif à l'information des populations pris en application de l'article 9 du décret N°2015-1652 du 11 décembre 2015



Les informations de cette plaquette sont fournies par l'établissement Lacroix Ste Foy de Peyrolières, sous le contrôle de la Préfecture de la Haute-Garonne, de la DREAL Occitanie et de sa subdivision de la Haute-Garonne, avec la participation de la Mairie de Ste Foy de Peyrolières



UN SITE DE LOGISTIQUE

La société Etienne LACROIX est spécialisée depuis plus de 150 ans dans le domaine de la pyrotechnie qui représente le cœur de son métier.

La business Unit RUGGIERI est dédiée aux spectacles pyrotechniques, que ce soit pour le particulier, les collectivités locales ou les métiers du spectacle.

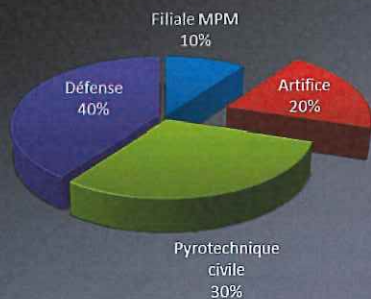
Le site de Sainte-Foy de Peyrolières est spécifiquement destiné à cette entité depuis plus de 30 ans avec une forte activité logistique, notamment durant la période de mars à septembre.

Il comporte également un laboratoire d'essai destiné à la qualification des pièces d'artifices et un centre de formation d'artificiers.

La société Etienne LACROIX emploie aujourd'hui 700 personnes dont environ 45 sur son site de Ste Foy de Peyrolières.



Etienne LACROIX en chiffre



LES RISQUES

Compte-tenu que la quantité de produits explosifs fabriqués, mis et œuvre et stockés est supérieure à 10 tonnes, l'établissement de Ste Foy est classé installation soumise à Autorisation avec Servitudes (AS) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Livre V, Titre I du code de l'environnement).

Il est donc soumis à la réglementation Seveso 3 (Arrêté du 26 mai 2014) ainsi qu'à la réglementation pyrotechnique (Décret n° 2013-973 du 29 octobre 2013).

CONNAITRE LES RISQUES POUR LES MAITRISER

L'établissement a mis en place un système de gestion de la sécurité et tient à jour :

- une étude de danger pour le site et son environnement, examinée par l'Inspection des Installations Classées et qui traite des risques accidentels majeurs vis à vis des populations. Elle décrit notamment les systèmes de protection mis en place (éloignements, merlons, protection foudre...)
- des études de sécurité du travail pour chacune de ses activités, approuvées par l'Inspection du Travail après avis de l'Inspecteur de l'Armement pour les Poudres et Explosifs.

Ces études sont l'occasion d'une réflexion approfondie sur la sécurité de l'Etablissement et de ses activités, quelques soient les stades de vie des produits.

Ces analyses permettent d'adapter continuellement sa politique de sécurité et de définir les mesures les plus adaptées pour réduire les risques.

Ainsi La société Etienne LACROIX perpétue une culture de prévention rigoureuse et volontariste, passant par la mise en œuvre de moyens concrets et efficaces :

- l'analyse des risques comme préalable incontournable à toute nouvelle activité ou modification significative
- la surveillance des installations et des produits
- la qualification des produits et des moyens de prévention par des essais de sécurité
- l'entretien et l'inspection périodique des équipements, installations et moyens de sécurité
- la formation du personnel

PROTECTION DES POPULATIONS



Risque d'explosion pouvant entraîner des blessures par projection d'éclats ou par onde de pression.

Les scénarios extrêmes, très peu probables, correspondent à l'explosion d'un dépôt de produits pyrotechniques. Pour éviter les effets dominos et les explosions en masse, les stockages sont tous séparés entre eux par des distances d'isolement conséquentes. Une analyse toxicologique a démontrée que les substances libérées en cas d'accident majeur ne présentent pas de risque pour les populations.

Ceci a conduit à délimiter une zone de sécurité en périphérie immédiate de l'établissement (zones bleues du plan ci-après) où les habitations sont autorisées mais où, notamment, l'implantation de lieux de rassemblement de personnes est proscrite. Ceci est pris en compte dans les documents d'urbanisme édités par les pouvoirs publics.

